

SYNTHÈSE

13. Plan de synthèse

Le plan directeur peut être résumé au travers des objectifs et projets figurant ci-dessous. Ceux-ci sont organisés par secteur du territoire communal afin de donner à voir la relation transversale entre les différentes thématiques du PDCom.

Village de Collonge

- > Préserver le caractère de village-rue entouré par un écrin de verdure.
- > Poursuivre le réaménagement et la mise en valeur des espaces publics ainsi que l'amélioration des conditions de déplacement pour les mobilités douces.
- > Préserver et mettre en valeur les qualités patrimoniales du village.
- > Compléter le réseau de chemins pour piétons à l'intérieur du village et assurer les continuités avec les promenades en zone agricole et les chemins de randonnée pédestre du Canton.
- > Préserver et renforcer les haies bocagères.
- > Construire une nouvelle salle polyvalente.
- > Mettre en conformité les terrains bâtis en zone agricole.

Village de Vézenaz

- > Aménager, développer et mettre en réseau les espaces publics (notamment le chemin du Vieux-Vézenaz).
- > Améliorer et compléter le réseau de chemins pour piétons à l'intérieur du village et assurer les continuités avec les chemins des quartiers de villas et de randonnée pédestre du Canton.
- > Préserver et mettre en valeur les qualités patrimoniales du village.
- > Préserver et renforcer les haies bocagères.

La Capite

- > Mettre en valeur l'espace-rue villageois.
- > Préserver et mettre en valeur les qualités patrimoniales du village.

La Pallanterie

- > Améliorer l'accessibilité au site de La Pallanterie, notamment en TC et MD ainsi que la gestion des mobilités dans ce secteur : fonctionnement du carrefour, gestion du stationnement, réaménagement des interfaces TC, plan de mobilité de site.
- > Adapter l'offre en équipements sportifs à l'échelle régionale (à long terme) par l'extension du centre sportif de Rouelbeau (centre intercommunal).

Saint-Maurice

- > Engager la procédure de modification des limites de zone et plan de site suite à l'inscription dans le PDCn de l'option concernant la création d'une zone 4BP.

Zone 5

- > Préserver et reconstituer les composantes paysagères caractéristiques de l'identité communale (haies bocagères, alignements de chênes, cordons boisés et bosquets).
- > Préserver et renforcer les connexions écologiques et les ouvertures paysagères entre l'espace rural et le lac.
- > Développer un réseau d'espaces publics fonctionnel et appropriable par les habitants.
- > Traiter les limites entre les espaces privés et publics de manière à préserver et renforcer les qualités paysagères du réseau d'espaces publics.
- > Limiter l'occupation et l'imperméabilisation du sol.
- > Requalifier et améliorer les espaces de traversées de la route de Thonon (connexions amont-aval des quartiers).

Espace rural et pénétrante de verdure

- > Améliorer les qualités paysagères de la pénétrante de verdure et les itinéraires de promenade depuis le coteau.
- > Aménager les franges agricoles.
- > Accompagner le développement des secteurs pour l'agriculture spéciale.
- > Mettre en conformité les ensembles de villas situés en zone agricole en continuité de la zone 5.
- > Mettre en conformité les équipements situés en zone agricole (hôpital, manège).
- > Entretenir et renouveler le maillage vert (notamment haies bocagères) et compléter le réseau de mobilités douces (piétons-vélos).

Territoire communal

- > Assurer l'intégration urbaine des arrêts et interfaces de transports collectifs (localisation, confort d'aménagement, abris, cheminements d'accès).
- > Poursuivre le développement d'un réseau cyclable communal attrayant, s'inscrivant dans un réseau d'agglomération cohérent.
- > Aménager des places de stationnement vélos en suffisance, au domicile et à destination (commerces, équipements, lieux de travail).
- > Favoriser le recours à la marche et au vélo pour les déplacements du quotidien sur la commune, notamment par la sécurisation des trajets.
- > Revitaliser le maillage vert de la Commune.
- > Encourager les initiatives locales en faveur de la biodiversité, en particulier dans les zones résidentielles.
- > Soutenir à la Pointe-à-la-Bise, les activités de gestion du milieu naturel et d'éducation.

Développements futurs

- > Localiser les équipements publics en relation avec les espaces et équipements publics existants (Ecole de Collonge / Parc Rivollet, Route de Thonon (à proximité de l'espace de traversée), Chemin de la Californie), en restant attentif aux opportunités offertes par les projets attenants.
- > Amorcer avec les services cantonaux, une démarche de coordination stratégique des différents projets touchant le secteur est de la commune : traversée autoroutière du lac et jonction, nouvelle liaison routière entre la route d'Hermance et la route de Thonon, axe de transports collectifs urbain en site propre, pôle d'échanges et offre P+R, développement de l'habitat, extension des zones d'activités et sportives. En particulier, préciser les sites et emprises à réserver pour les nouvelles infrastructures sur le territoire communal et les communes voisines.
- > Réaliser avec l'Office de l'urbanisme les images directrices dans le prolongement des villages dans la perspective de modifications de zone.
- > Engager les modifications de zone dans les secteurs de densification hors zone 5.

Légende

- CADRE DE VIE ET URBANISATION*
- 

Localité, village, hameau
- 

Parcelle classée ou inscrite à l'inventaire
- 

Périmètre du plan de site "Hameau de Saint-Maurice"
- 

Périmètre de la stratégie d'évolution de la zone 5
- 

Périmètre de densification accrue
- 

Densification de la zone 5 par modification de zone
- 

Secteur de modification de zone (hors zone 5)
- 

Pôle d'activités de la Pallanterie
- 

Bâtiment existant / projeté
- 

Equipement public / projeté
- 

Adaptation de l'offre régionale en équipements sportifs (long terme)
- 

Mise en valeur de l'espace-rue villageois et des espaces publics dans les localités
- 

Espace vert ou parc public
- 

Plage / port, accès à l'eau
- 

Développement du port intercommunal de Corsier : projet de mise à l'eau des bateaux (Collonge-Bellerive, Corsier), aménagement des quais (Corsier), chantier naval (privé)

voir fiche de mesures 6-1

voir fiches de mesures 6-2, 6-3

voir fiches de mesures 2-1, 3-3, 4-2

- PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ*
- 

Plan de protection des rives du lac
- 

Pénétrante de verdure (PDCn)
- 

Maintien / prolongement des haies bocagères
- 

Périmètre de la stratégie de l'espace rural
- 

Secteur de développement de l'agriculture spéciale
- 

Aménagement des franges avec l'espace agricole
- 

Forêt
- 

Mise en conformité des constructions existantes en zone agricole ou en zone de bois et forêts

- MOBILITÉ*
- 

Réaménagement de tronçons de la route en faveur des transports publics et des MD avec traitement paysager
- 

Espaces de traversées à améliorer
- 

Itinéraire de promenade balisé avec espaces de repos
- 

Tracé prévisionnel du contournement autoroutier Est du canton et jonction (cf. PDCn2030 - Carte du schéma directeur cantonal / Mobilité)

*ENVIRONNEMENT ET DURABILITÉ (TRANSVERSAL)

